



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Directeur de la
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
100, avenue Winston Churchill
62022 ARRAS

sandrine.delayen@developpement-durable.gouv.fr

Lille, le 3 novembre 2021

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai pour le projet de reconquête du Courant de la Motte à Oignies et Dourges (62).

N° d'enregistrement Garance : 2021-5727

Monsieur le Directeur,

Vous avez saisi le 30 août 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine,

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,
le Président de séance

Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais
DREAL Hauts-de-France

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
44 rue de Tournai - CS 40259 - F 59019 LILLE CEDEX

Tél. +33 320134848 – Fax. +33 320134878 – Portail internet <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>